



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

41 COM

WHC/17/41.COM/5B

Paris, le 19 mai 2017

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-et-unième session

Cracovie, Pologne

2 – 12 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5B. Rapports des Organisations consultatives

RÉSUMÉ

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 40^e session du Comité du patrimoine mondial :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

Projet de décision :41 COM 5B, voir point IV.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM

A.1. Introduction

1. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial* pour la période allant de mars 2016 à mars 2017. L'appui apporté par l'ICCROM au Comité durant cette période a été essentiellement apporté par Joseph King (Directeur de l'unité Sites), Gamini Wijesuriya (Chef de projet à l'unité Sites), Akiko Umezu (Chef de projet à l'unité Sites), Eisuke Nishikawa (Chef de projet à l'unité Sites) et Elena Incerti Medici (Assistante administrative principale), avec la collaboration des autres membres du personnel de l'ICCROM et sous la direction de son Directeur général, Stefano De Caro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à ces activités. En plus de ses travaux directement liés à la *Convention*, l'ICCROM a également, au sein de son programme et de son budget, un programme intitulé « *Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la Convention du patrimoine mondial* ». Ce programme permet aux professionnels des États membres de renforcer leurs capacités afin d'améliorer la conservation des biens du patrimoine mondial et d'appliquer les connaissances acquises dans le cadre du système du patrimoine mondial pour mieux conserver les biens du patrimoine culturel en général.

A.2. 40^e session du Comité du patrimoine mondial

2. La délégation de l'ICCROM à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Stefano De Caro, accompagné de Joseph King, de Gamini Wijesuriya, d'Akiko Umezu et de Zaki Aslan. L'ICCROM a également participé à plusieurs réunions et activités organisées en préparation des 40^e et 41^e sessions du Comité, notamment à une réunion d'information sur le patrimoine mondial (UNESCO, juin 2016) et à des réunions des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial (UNESCO, octobre 2016 et février 2017).

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

3. Prenant note de la décision **39 COM 13A** paragraphe 9 du Comité, l'ICCROM a été invité pour la deuxième fois par l'ICOMOS, à titre expérimental, à assister à sa Commission d'évaluation du patrimoine mondial en tant qu'observateur. Lors des réunions de cette Commission, qui ont eu lieu en novembre 2016 et mars 2017, l'ICCROM était représenté par Joseph King. L'ICCROM et l'ICOMOS évalueront cette pratique et informeront le Comité en conséquence.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

4. L'ICCROM a participé à la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens pour la 41^e session du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a été chargé de rédiger la rédaction de certains rapports et a donné son avis sur d'autres rapports préparés par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé aux deux réunions consacrées à la rédaction de rapports sur l'état de conservation des biens qui ont eu lieu en avril et mai 2017. En outre, l'ICCROM a participé à des missions conjointes de suivi réactif de cinq biens du patrimoine mondial : les Palais royaux d'Abomey au Bénin, le Palais de Westminster et l'abbaye de Westminster incluant l'église Sainte-Marguerite au Royaume-Uni, le Sanctuaire historique de Machu Picchu au Pérou, le Fort de Bahla à Oman et la Vallée de Kathmandu au Népal.

A.5. Rapports périodiques

5. L'ICCROM continue de contribuer au processus de soumission des rapports périodiques dans toutes les régions, en coopération avec les unités régionales compétentes du Centre du patrimoine mondial, et continue de travailler avec les partenaires régionaux à l'élaboration de stratégies et d'activités régionales ou sous-régionales de renforcement des capacités. S'agissant d'une année de réflexion dans le processus de soumission des rapports périodiques, entre la fin du deuxième cycle et le début du troisième, l'ICCROM a pris part à 3 réunions du groupe d'experts pour la réflexion sur les rapports périodiques. À ce titre, il a travaillé avec le groupe d'experts sur l'amélioration du questionnaire et, en particulier, avec les groupes de travail préparatoire sur la révision des nouvelles versions du questionnaire et la clarification de questions spécifiques, aussi bien avant qu'après les réunions. L'ICCROM a également travaillé sur des sujets relatifs au renforcement des capacités dans le cadre du processus de soumission des rapports périodiques. Les 3 réunions auxquelles l'ICCROM a assisté ont eu lieu à Paris, en France, aux mois de juin, septembre et décembre 2016.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités, en particulier sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. L'année dernière, un nouveau programme a été développé par l'ICCROM et l'UICN, avec le soutien financier du ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège. Ce nouveau programme, *Leadership du patrimoine mondial*, s'intéressera aux interdépendances qui existent dans la gestion du patrimoine culturel et naturel. Il sera exécuté en collaboration avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial.
7. L'ICCROM continue de mettre à jour sa base de données sur les événements ainsi que la rubrique « Annonces » de son site Internet et renforce sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser à un plus large public les informations sur le renforcement des capacités associées au patrimoine mondial et les autres activités organisées.
8. L'ICCROM collabore avec les centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités aux niveaux régional et sous-régional. Il s'agit, entre autres, de partenariats avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) ou encore le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH). Ces partenariats consistent à siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs, à formuler des recommandations sur l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional et à participer à la mise en œuvre de certaines activités.
9. L'ICCROM continue également de donner des conférences, sur invitation, dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle, notamment le programme d'études sur le patrimoine mondial de l'Université de Cottbus, le master en gestion du patrimoine mondial naturel de l'École de gestion de Trente ou le master patrimoine mondial et projets culturels pour le développement de l'École du développement de Turin (rattachée au Centre international de formation de l'OIT). Il collabore également avec l'Université de Tsukuba (Japon) sur une série d'ateliers de renforcement des capacités concernant les liens entre nature et culture dans la conservation du patrimoine.

10. Enfin, l'ICCROM a été chargé, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres Organisations consultatives, de préparer et d'animer des séances d'orientation sur le patrimoine mondial, demandées par les membres du Comité. Parmi ces séances d'orientation, certaines se rapportent aux réunions d'information sur le patrimoine mondial organisées au siège de l'UNESCO avant la session, et d'autres à l'ouverture de la session du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM est également chargé d'organiser l'espace des Organisations consultatives aux réunions du Comité du patrimoine mondial, un espace d'échange d'informations et de discussion sur différents sujets d'intérêt pour les personnes qui assistent aux sessions du Comité.
11. Pour en savoir plus sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC/17/41.COM/6.

A.7. Manuels de référence

12. L'ICCROM continue d'encourager la traduction des manuels de référence sur le patrimoine mondial dans des langues utiles pour les personnes chargées de protéger des biens du patrimoine mondial. Il promeut en outre l'utilisation de ces manuels dans ses formations et ses autres activités de renforcement des capacités. Le nouveau programme « Leadership du patrimoine mondial » prévoit de réviser deux manuels, *Gérer le patrimoine mondial culturel* et *Gérer le patrimoine mondial naturel*, pour n'en faire qu'un intitulé *Gérer le patrimoine mondial*. Par ailleurs, le manuel *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial* va être révisé afin d'accorder une plus grande attention à la gestion des risques de catastrophes sur les biens du patrimoine mondial naturel.

A.8. Assistance internationale

13. L'ICCROM a examiné toutes les demandes d'assistance internationale déposées par des États parties concernant des biens culturels et mixtes, a formulé des recommandations à cet égard et a participé à 2 réunions de la commission de l'assistance internationale au cours de l'année.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

14. Ne concerne pas l'ICCROM pour ce qui est de son rôle vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial*.

A.10. Orientations de politique générale

15. Conformément à la Décision **37 COM 13**, il a été demandé Le Comité du patrimoine mondial, dans sa décision **37 COM 13**, a demandé à l'ICCROM de réaliser une étude de cadrage pour les Orientations de politique générale. L'ICCROM a terminé cette étude de cadrage en 2016, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives, et en a présenté les résultats à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial va maintenant commencer à préparer le compendium des politiques générales qui a été recommandé et l'ICCROM va poursuivre sa collaboration avec le Centre et les autres Organisations consultatives à cet égard.

A.11. Relèvement post-conflit

16. Au moment où des trésors archéologiques importants au Moyen-Orient sont menacés par les événements tragiques actuels, ICCROM-ATHAR, en partenariat avec le Musée Louvre-Lens, ont co-organisé un colloque du 20 au 21 janvier 2017 sur le thème du patrimoine en danger. L'événement a réuni des spécialistes d'organisations

internationales, y compris la Commission européenne, la Banque mondiale, l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ALECSO, l'IRCICA et l'Aga Khan Trust for Culture, ainsi que des représentants de plusieurs gouvernements et universités en France, en Europe et au Moyen-Orient. Ce colloque, basé sur des expériences régionales et internationales de première main, a permis aux participants de discuter des approches de la reconstruction du patrimoine en comparant des exemples de différentes périodes et régions. Le relèvement, la reconstruction ou la reconstitution d'un patrimoine patrimonial détruit posent des questions techniques, scientifiques et méthodologiques, ainsi que des questions éthiques, économiques et politiques. Le colloque a discuté différents points de vue sur la reconstruction post-conflit et le travail des organisations internationales. Un certain nombre de présentations ont porté sur le rôle des agences de développement dans les processus de reconstruction et l'élaboration de stratégies pour les zones sortant de conflits armés. Les travaux de ce colloque seront publiés en 2017.

A.12. Autres réunions techniques

17. Durant l'année, l'ICCROM a participé à plusieurs autres rencontres techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial et/ou des États parties. Il a notamment assisté à un atelier sur la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du patrimoine mondial pour le développement durable qui a eu lieu sur l'île de Vilm, en Allemagne, et à une réunion sur l'implication effective des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel organisée à Abomey, au Bénin.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS

A.1. Introduction

18. L'ICOMOS réaffirme son engagement envers le Comité du patrimoine mondial en dépit des défis rencontrés dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
19. L'ICOMOS continue de veiller à la représentativité géoculturelle de la Commission du patrimoine mondial ainsi que des experts chargés d'évaluer les propositions d'inscription et de faire le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. La mission de la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS est consultable sur le site Internet de l'ICOMOS : https://www.icomos.org/images/Terms_de_reference_Panel_FR.pdf
20. Comme l'a demandé le Comité du patrimoine mondial à sa 38^e session et à la suite de la réunion avec la Directrice générale sur « La Convention du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir » (Siège de l'UNESCO, 21 janvier 2015), l'ICOMOS a renforcé le dialogue et la communication dans le processus d'évaluation des propositions d'inscription. Le Comité du patrimoine mondial devrait prendre en compte, comme il se doit, les implications financières associées au renforcement du dialogue par cette Organisation consultative.
21. L'ICOMOS estime que le renforcement du dialogue avec les États parties dans le cadre du processus en amont et des missions consultatives pourrait, sur le long terme, assurer une meilleure représentativité de la Liste du patrimoine mondial.
22. L'ICOMOS salue l'esprit de collaboration qui prévaut avec l'UNESCO et les États parties ainsi que le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.

23. L'UICN et l'ICOMOS ont renforcé leur coopération concernant l'évaluation de l'état de conservation des biens mixtes et ont lancé un projet intitulé « Connecting practice: Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement in the WH Convention », dont les résultats ont été présentés à la 39^e session du Comité et dont la deuxième phase s'achèvera en mai 2017.

A.2. 40^e session du Comité du patrimoine mondial

24. L'ICOMOS était représenté par une solide délégation à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial (Istanbul/UNESCO, 2016). L'Organisation consultative a préparé les documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial et a participé à la séance d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
25. Il a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes, sur les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ainsi que sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a également participé aux discussions sur d'autres points de l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, le développement durable, les Orientations de politique générale, les processus en amont ainsi que les rapports périodiques.
26. Des rencontres sur le thème des propositions d'inscription en série et des défis de la reconstruction ont été organisées en marge de la session.
27. Des réunions ont également été organisées avec les États parties et le Centre du patrimoine mondial afin de discuter de l'état de conservation des biens.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

28. Pour le cycle 2017, l'ICOMOS a évalué 30 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 11 modifications mineures / création de zones tampons et 7 déclarations provisoires de VUE qui seront présentées à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial.
29. Le renforcement du dialogue et les changements dans les méthodes d'évaluation ont été introduits en restructurant la Commission de l'ICOMOS afin qu'elle affiche une plus grande interdisciplinarité et une meilleure représentativité culturelle, en présentant les rapports d'étapes prévus dans les *Orientations* révisées et leur Annexe 6, et en organisant, à titre expérimental, des rencontres avec chaque État partie soumissionnaire durant la réunion de la Commission de l'ICOMOS.
30. Comme l'année précédente, l'ICCROM a été invité à assister à la réunion de la Commission de l'ICOMOS en tant qu'observateur.
31. Globalement, l'ICOMOS remarque que les propositions d'inscription sont de plus en plus complexes, parfois au détriment de la clarté ou de la cohérence des dossiers. Certaines propositions d'inscription pourraient gagner à bénéficier d'un temps de préparation plus long.

A.4. Processus en amont des propositions d'inscription

32. L'ICOMOS a assisté aux deux ateliers régionaux (Togo, décembre 2016 et Kenya, janvier 2017) organisés par le FPMA dans le cadre du Programme africain d'aide à la préparation de propositions d'inscription au patrimoine mondial.
33. L'ICOMOS a assuré le suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial concernant les projets pilotes relatifs aux processus en amont identifiés avec les États parties, et concernant les propositions d'inscription qui ont fait l'objet d'un renvoi.

34. Les Organisations consultatives ont pris part à une réunion de coordination avec le Centre du patrimoine mondial concernant la mise en œuvre du processus en amont (février 2017).

A.5. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

35. L'ICOMOS prépare une partie des rapports à présenter à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial concernant le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes. Il présentera également ses remarques sur les biens naturels dont les fortes valeurs culturelles devraient être prises en compte dans leur gestion.
36. Pour cette 41^e session, il aura réalisé 14 missions de suivi réactif et préparé les rapports correspondants. À la demande des États parties, l'ICOMOS aura également effectué 12 missions de conseil.
37. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'ICOMOS, tout au long de l'année, au sujet de problèmes ou de menaces touchant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches supplémentaires ont été menées, notamment par l'intermédiaire des réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
38. Le suivi de l'état de conservation des biens est une activité essentielle de la *Convention du patrimoine mondial*, et des ressources supplémentaires devraient être mises à disposition à cet effet.

A.6. Rapports périodiques

39. L'ICOMOS a participé activement aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial afin de mener une véritable réflexion sur le troisième cycle de soumission de rapports périodiques et reste à la disposition des régions pour la mise en œuvre de leurs plans d'action.

A.7. Renforcement des capacités

40. L'ICOMOS a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, élaborée par l'ICCROM et l'UICN, en collaborant au lancement d'un nouveau programme de renforcement des capacités et à deux ateliers destinés aux experts des pays nordiques et d'Amérique latine.
41. Il a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2 pour la mise en place de leurs programmes.

A.8. Assistance internationale

42. L'ICOMOS a étudié toutes les demandes d'assistance internationale qui lui ont été soumises concernant des biens culturels et mixtes et a participé aux réunions de la Commission qui ont examiné ces demandes.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

43. L'ICOMOS a étudié et revu toutes les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Études thématiques

44. L'ICOMOS a également débuté une étude thématique sur les paysages de la culture du thé en Asie, qu'il prévoit de terminer fin 2017.

45. La deuxième édition de l'étude thématique sur les patrimoines culturels de l'eau dans les régions arides, semi-arides et méditerranéennes du Moyen-Orient et du Maghreb est prévue pour juin 2017.

A.11. Réunions

46. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial.
47. Il a pris part aux réunions des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial (octobre 2016 et février 2017), à la réunion des Organisations consultatives avec le Président du Comité du patrimoine mondial ainsi qu'aux réunions du groupe de travail ad hoc.
48. L'ICOMOS et l'UICN ont travaillé en partenariat sur un Parcours nature-culture commun à l'occasion du Congrès mondial de la nature 2016 de l'UICN qui s'est déroulé à Honolulu, à Hawaï. En plus de consolider les réseaux entre professionnels du patrimoine naturel et culturel, une feuille de route a été proposée afin d'améliorer la pratique dans l'avenir en accordant une plus grande reconnaissance aux liens entre la nature et la culture.

A.12. Développement durable

49. L'ICOMOS a assisté à la réunion organisée par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (Vilm, 14-17 novembre 2016) sur le thème *Patrimoine mondial et développement durable – De la politique à l'action*, qui a abordé la question sous l'angle du travail des Organisations consultatives et de leur apport aux processus de la *Convention du patrimoine mondial* ainsi qu'aux États parties.
50. Dans le cadre de son action vis-à-vis du Programme de développement durable 2030 des Nations unies (qui intègre les Objectifs de développement durable, ODD), en particulier de l'ODD 11.4 relatif au patrimoine, l'ICOMOS, avec le soutien de l'ICOMOS Turquie, a organisé une réunion internationale de coordination à Istanbul les 4 et 5 février 2017 afin de coordonner et de mobiliser ses activités ainsi que celles des partenaires clés, durant le cycle 2017-2018, pour promouvoir la cause du « patrimoine comme vecteur de durabilité » en élaborant des stratégies visant à intégrer le patrimoine culturel dans le discours général sur le développement durable et environnemental et en échangeant des informations et des idées sur les ODD.

A.13. Relèvement post-traumatique

51. A la suite de la Décision **39 COM 7** et en réponse à la demande du Comité du patrimoine mondial (Décision **40 COM 7**, Istanbul/UNESCO 2016): « qu'une réflexion plus approfondie soit entreprise sur la reconstruction dans les biens du patrimoine mondial, à concevoir comme un processus complexe et multidisciplinaire, et que soit envisagée l'élaboration de nouvelles orientations destinées à refléter les défis multidimensionnels que représentent la reconstruction, son contexte social et économique, les besoins à court et moyen termes des biens et le concept de reconstruction en tant que processus à mettre en œuvre dans le cadre de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens », l'ICOMOS a organisé en septembre 2016 un atelier international sur la reconstruction des biens du patrimoine mondial.
52. Les résultats de la conférence ont permis de commencer à travailler sur l'élaboration d'Orientations pour le relèvement et la reconstruction post-traumatiques des biens culturels du patrimoine mondial (disponible sur le site Web de l'ICOMOS à l'adresse suivante <http://openarchive.icomos.org/1763/>).

53. Ce document devrait être considéré comme provisoire et l'ICOMOS continuera à travailler avec toutes les parties prenantes concernées à l'élaboration de principes directeurs sur la reconstruction, qui seront présentés au Comité du patrimoine mondial.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

A.1. Introduction

54. Compte tenu des pressions budgétaires qui perdurent, il a une nouvelle fois été demandé à l'UICN de présenter au Comité un rapport très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur le travail de l'UICN vis-à-vis de la *Convention du patrimoine mondial* sont disponibles à l'adresse www.iucn.org/worldheritage et complètent le rapport ci-dessous. L'UICN sera par ailleurs ravie de fournir tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail. Le Programme de l'UICN pour le patrimoine mondial a été entièrement révisé en 2016.
55. À titre d'information, l'UICN souhaite indiquer au Comité que ses résolutions sont consultables à l'adresse <https://portals.iucn.org/library/resrec/search/> et son Programme à l'adresse <https://www.iucn.org/about/programme-work-and-reporting/programme>. La position adoptée par le Congrès mondial des parcs 2014 de l'UICN reste également d'actualité et peut être consultée à l'adresse http://worldparkcongress.org/about/promise_of_sydney_innovative_approaches.html. Le Congrès mondial de la nature de l'UICN s'est déroulé à Hawaï en septembre 2016. À cette occasion, l'UNESCO et l'UICN ont travaillé en étroite collaboration afin de mettre en avant l'importance du patrimoine mondial dans un numéro spécial de la revue « Patrimoine mondial » (avril 2016 : <http://whc.unesco.org/fr/review/79/>). Le programme du Congrès comprenait de nombreuses manifestations, dont un Parcours patrimoine mondial et un Parcours nature-culture organisé conjointement par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS et l'ICCROM. Voir : <http://iucnworldconservationcongress.org/>. Les résolutions adoptées lors du Congrès ont notamment renforcé l'engagement continu de l'UICN envers la protection des biens du patrimoine mondial contre les activités industrielles dommageables, en accord avec la position du Comité du patrimoine mondial.
56. L'UICN rappelle par ailleurs qu'elle travaille en conformité avec la réponse de la direction, approuvée par le Conseil de l'UICN, suite à l'évaluation de son Programme pour le patrimoine mondial, présentée à la 38^e session du Comité. Les documents correspondants restent disponibles en ligne, à l'adresse : <https://www.iucn.org/monitoring-and-evaluation/monitoring-our-work/evaluations-database>.
57. L'UICN note que les graves difficultés financières de la *Convention* restent d'actualité. La mission du Programme pour le patrimoine mondial de l'UICN consiste à compléter le rôle consultatif qu'elle assure auprès du Comité avec des programmes proactifs d'aide aux États parties, et à rallier ses nombreux membres et partenaires à la *Convention*. Parmi ces tâches, les priorités sont de (a) développer l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN et préparer le deuxième rapport qui doit paraître fin 2017, (b) lancer des initiatives proactives afin de favoriser le travail sur les éventuelles priorités des propositions d'inscription au patrimoine mondial (dans l'esprit du « processus en amont »), (c) renforcer les capacités et la diversité régionales de l'UICN au niveau de son secrétariat et de ses réseaux d'experts, (d) travailler sur la prise en compte des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones, et (e) assurer la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives plus générales de conservation et de développement durable, notamment pour ce qui est de sa contribution à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et

de son programme de travail sur les aires protégées. Le rôle de la *Convention du patrimoine mondial* dans le rattachement de la conservation du patrimoine culturel et naturel devient de plus en plus évident pour l'avenir du Programme, et le Parcours nature-culture du Congrès de l'UICN à Hawaï laisse entrevoir de nombreuses possibilités intéressantes. Le partenariat UICN-ICOMOS sur le projet « Connecting Practice », avec le soutien du Christensen Fund et de l'Office fédéral suisse de l'environnement, ainsi que les activités sur site dans plusieurs États parties, ont jeté les bases de ce travail. Un nouvel accord conclu à Hawaï par l'UICN, l'ICCROM et la Norvège sur le renforcement des capacités permettra également de renforcer ces efforts, comme mentionné ci-dessous.

58. En 2014, l'UICN a accepté d'augmenter son investissement dans le patrimoine mondial et a conclu un accord sur quatre ans avec la Fondation MAVA pour débiter une nouvelle phase de travail, dans le cadre de son Programme pour le patrimoine mondial, intitulée « A Brighter Outlook for World Heritage ». L'UICN note que si elle a pu mobiliser ces fonds supplémentaires, ils ne sont pas destinés à financer son travail réglementaire de conseil au Comité du patrimoine mondial, qui devrait être financé par le Fonds du patrimoine mondial. L'UICN réitère que la charge de travail actuelle à cet égard n'est pas supportable et que la tenue d'une réunion annuelle du Comité ne permet pas de donner la priorité, en matière de financement, au suivi des décisions du Comité et au renforcement du dialogue dans les processus d'évaluation et de suivi dans le cadre de la *Convention*.
59. L'UICN se félicite des partenariats solides et croissants avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et de nombreux partenaires et États parties qui l'accompagnent dans son travail. L'UICN salue également les nombreux efforts spontanés de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels elle ne pourrait pas remplir sa mission.

A.2. 40^e session du Comité du patrimoine mondial

60. L'UICN a assisté à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial, à ses deux réunions en 2016, avec une délégation diversifiée et efficace, et a pleinement contribué à toutes les questions traitées par le Comité, y compris les groupes de travail sur les *Orientations* et le budget.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

61. L'UICN a réalisé l'évaluation de toutes les propositions d'inscription de biens naturels et mixtes avant de présenter ses recommandations à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences des *Orientations*. Ce travail est également en cours pour la 41^e session. Des commentaires à ce sujet figurent dans l'introduction de son rapport d'évaluation (point 8B) ainsi que dans les points relatifs aux sites mixtes et à la mise en œuvre du processus en amont. L'UICN note avec préoccupation le manque de ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre du processus en amont et le risque que cela aggrave davantage le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

62. L'UICN a été chargé de rédiger la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels qui ont été présentés à la 40^e session et qui le seront à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial.
63. L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est une activité complémentaire à ses travaux sur le suivi réactif qui a été lancée à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial, en même temps que la première évaluation mondiale du patrimoine mondial

naturel, lancée lors du Congrès national des parcs de l'UICN en novembre 2014. C'est la plus importante des nouvelles contributions de l'UICN à la *Convention* et elle sera au cœur de son futur Programme pour le patrimoine mondial. Le deuxième rapport sur l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN sera publié en novembre 2017.

A.5. Rapports périodiques

64. L'UICN a contribué pleinement, en employant essentiellement ses propres ressources, à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques, notamment à la réflexion sur le deuxième cycle et aux activités menées dans toutes les régions. Cette contribution ainsi que les plans ultérieurs seront examinés au titre des points correspondants de l'ordre du jour du Comité. L'UICN maintient son partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) en faveur du patrimoine naturel dans les pays arabes et avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), en se concentrant particulièrement sur le patrimoine mondial d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. L'UICN conserve des points focaux pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien que la plupart aient besoin d'importantes ressources supplémentaires pour pouvoir répondre aux demandes de financement.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

65. Les fonds destinés au renforcement des capacités par l'UICN ont été coupés en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO et demeurent à zéro pour l'exercice biennal en cours. La mobilisation de l'UICN à cet égard dépend donc de financements extrabudgétaires. L'un des grands résultats de 2016 dans ce domaine a été la conclusion d'un nouveau programme important sur six ans intitulé « Leadership du patrimoine mondial », dont le principe consiste à associer la conservation de la nature et de la culture. Ce programme sera mis en œuvre conjointement par l'UICN et l'ICCROM, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS. Il bénéficie dans son ensemble du soutien de la Norvège et de celui de la Suisse pour certaines activités. Il est prévu, à mesure que le programme évoluera, d'y intégrer d'autres partenaires, notamment d'autres États parties, des universités compétentes et des centres de catégorie 2, ainsi que des partenaires de la société civile et du secteur privé. Le renforcement des capacités fera l'objet d'une discussion plus approfondie au point correspondant de l'ordre du jour du Comité et est également abordé dans le rapport de l'ICCROM.

A.7. Manuels de référence

66. L'UICN a maintenu sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction. Les éditions actuelles de ces manuels ont gagné en visibilité lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN, grâce à des affichages et à un accès numérique. Le programme « Leadership du patrimoine mondial » prévoit la mise à jour complète et la fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel, ainsi qu'une mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes. La préparation d'un nouveau manuel sur les évaluations d'impact pourrait également débuter dans ce cadre.

A.8. Assistance internationale

67. L'UICN a étudié toutes les demandes d'assistance internationale (AI) qui relevaient de sa compétence et a formulé des recommandations, et a aussi participé à la Commission de l'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)

68. L'UICN a procédé à l'examen des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle demandées, suivant les priorités définies par le Comité du patrimoine mondial. Elle a également examiné, lorsque cela était possible, les déclarations provisoires de valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits à la 40^e session mais note que, dans certains cas, il n'a pas encore été possible de rattacher ces déclarations aux exigences des *Orientations* de la *Convention*.

A.10. Études thématiques et autres initiatives

69. En 2016-2017, l'UICN a bien avancé sur plusieurs études thématiques et techniques, grâce à un financement extrabudgétaire. À la date de finalisation du présent rapport (mi-mars 2017), l'étude sur le patrimoine mondial en haute mer est achevée et publiée (août 2016 : <https://portals.iucn.org/library/node/46206>) et le rapport sur l'atelier concernant les sites marins de l'Arctique est en cours de finalisation pour parution en avril 2017. Ces deux études ont été entreprises en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial et des partenaires externes. L'étude thématique sur les zones de nature sauvage et les grands paysages, financée par la fondation Pew et le Christensen Fund, est achevée et sera publiée par la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN avant la 41^e session du Comité. La mise à jour de l'étude thématique de l'UICN sur les volcans, qui a été demandée par le Comité du patrimoine mondial, est en cours et les financements, non confirmés, font l'objet de discussions, à la fois pour l'achèvement de cette étude et la commande d'une révision de l'étude thématique sur le patrimoine géologique. L'UICN a terminé l'étude « Gérer les sites à désignations internationales multiples » (septembre 2016 : <https://portals.iucn.org/library/node/46176>), financée par la Corée et la province spéciale autonome de Jeju, sur les recoupements entre les sites du patrimoine mondial, les sites relevant d'autres désignations de l'UNESCO (réserves de biosphère et réseau mondial de géoparcs) et les zones humides Ramsar, afin de déterminer les synergies et les problèmes potentiels qui doivent être pris en compte lorsque ces désignations se recoupent. Une réunion et un compte-rendu sur le lien avec le développement durable ont été organisés avec le soutien de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), en partenariat avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. L'UICN a également contribué aux travaux dirigés par d'autres partenaires, par exemple sur le recul de la forêt et les modifications de la couverture des sols sur les sites du patrimoine mondial.
70. Un des grands succès du Congrès mondial de la nature de l'UICN a été la remise des prix « Héros du patrimoine » qui, par l'intermédiaire d'un vote en ligne, ont mis en avant le travail de cinq personnes, sur trois sites de différents continents, et leur ont permis de partager leur expérience avec les délégués réunis à Hawaï.
71. Le réseau des partenaires de l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN, lancé à la 40^e session du Comité, réunit des organisations de la société civile en vue de renforcer les efforts de conservation sur le terrain des sites qui sont confrontés à d'importantes menaces, aux côtés de plusieurs organisations vouées à la conservation (Wildlife Conservation Society (WCS) Zoological Society of London (ZSL), Frankfurt Zoological Society (FZS), African Wildlife Foundation (AWF) et BirdLife à la date de finalisation du présent rapport) comme partenaires confirmés. L'aboutissement des efforts qui visent à renforcer l'engagement de la société civile envers la *Convention* est également illustré par l'intégration d'éléments issus du travail de l'UICN dans les rapports de tiers, tel que celui du WWF [Protecting people through nature](#) (avril 2016),.
72. Un Réseau de spécialistes du patrimoine mondial est en cours de création au sein de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN afin de faciliter le repérage et l'accès à son expertise.

A.11. Autres rencontres techniques

73. L'UICN a participé et/ou organisé, conjointement avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, la série de séances d'orientation et de sensibilisation ainsi que des réunions de coordination internes et a participé, à la demande, aux réunions du groupe de travail ad hoc. Des renseignements supplémentaires peuvent être fournis sur demande.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 41 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/5B,*
2. *Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;*
3. *Prend note également des progrès accomplis et également des défis et des lacunes identifiées par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.*